



03 5 60

No...../MFP/CAB/202...

Conakry, le 13 0 DEC 2022

**COMMUNIQUE DU MINISTRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,**

Conformément aux dispositions du décret D/2022/0526/PRG/CNRD/SGG du 02 novembre 2022 modifiant le décret D/95/250/PRG/SGG du 1er août 1995 concernant les fêtes légales, chômées et payées en République de Guinée, le Ministre du Travail et de la Fonction Publique porte à la connaissance des Travailleuses et Travailleurs des secteurs public, mixte et privé, que la journée du **lundi 02 janvier 2023**, est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au seuil de cette nouvelle année 2023, le Ministre du Travail et de la Fonction Publique invite l'ensemble des travailleurs des secteurs public, mixte et privé à entamer la nouvelle année 2023 avec une réelle volonté de dépassement de soi, de créativité et de loyauté dans le cadre de l'exécution correcte des missions qui leur sont assignées et leur adresse par la même occasion ses meilleurs vœux de santé, de prospérité et de succès.



**Julien YOMBOUNO**

